



Rapport financier semestriel
au 30 juin 2014

SOMMAIRE

1	<i>Rapport semestriel d'activité</i>	3
1.1	Activité au cours du premier semestre 2014	3
1.2	Perspectives pour les six derniers mois de l'exercice	4
1.3	Offre publique d'achat par CSLI	5
1.4	Litige avec la Commission européenne	5
2	<i>Etats financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014</i>	7
2.1	Compte de résultat	7
2.2	Etat du résultat global consolidé	8
2.3	Bilan consolidé au 30 juin 2014	9
2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	10
2.5	Tableau de variation des capitaux propres	11
2.6	Sélection de Notes Annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés arrêtés au 30 juin 2014	12
2.6.1	Présentation générale	12
2.6.2	Evénements importants de la période	12
2.6.3	Règles et méthodes comptables	13
2.6.4	Notes relatives au compte de résultat consolidé	15
2.6.5	Notes relatives au bilan consolidé	19
2.6.6	Informations relatives à la gestion du risque financier	27
2.6.7	Informations diverses	27
3	<i>Rapport des contrôleurs légaux sur l'examen des comptes au 30 juin 2014</i>	30
4	<i>Responsable du rapport financier semestriel</i>	31
4.1	Personne Responsable du rapport financier semestriel	31
4.2	Attestation du Responsable du rapport financier semestriel	31

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1.1 ACTIVITE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2014

➤ Résultats du premier semestre 2014

Données consolidées et auditées (en milliers d'Euros)	1 ^{er} semestre 2014	1 ^{er} semestre 2013	Variation 2014 / 2013
Chiffre d'affaires	3 973	5 786	-31,3 %
Résultat opérationnel courant	-773	1 033	-175 %
<i>En %</i>	<i>N/A</i>	17,9 %	
Résultat net (part du Groupe)	-674	132	-611 %
<i>En %</i>	<i>N/A</i>	2,3 %	

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre 2014 s'établit à 3 973 milliers d'Euros, en retrait de -31,3 % par rapport au premier semestre 2013.

Sur la période, les charges de personnel et les achats et autres charges externes ont légèrement augmenté respectivement de 0,2 % et 0,9 % par rapport au premier semestre 2013. Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé pour un montant de 370 milliers d'Euros contre 330 milliers d'Euros au premier semestre 2013.

Compte-tenu de ces éléments, le résultat opérationnel courant ressort négatif à -773 milliers d'Euros contre 1 033 milliers d'Euros au premier semestre 2013.

Le résultat opérationnel s'établit à -793 milliers d'Euros contre 223 milliers d'Euros au premier semestre 2013. Le résultat financier ressort positif à 142 milliers d'Euros contre 206 milliers d'Euros au 1^{er} semestre 2013. Le résultat net consolidé est négatif à -674 milliers d'euros contre 132 milliers d'Euros au premier semestre 2013.

Les capitaux propres s'élèvent à 15,22 millions d'Euros, contre 15,29 millions d'Euros au 31 décembre 2013. La trésorerie nette s'élève à 12,1 millions d'Euros au 30 juin 2014 contre 13,7 millions d'Euros au 31 décembre 2013. La dette financière du Groupe s'élève à 0,96 million d'Euros contre 0,94 million d'Euros au 31 décembre 2013.

🔄 Activité du premier semestre 2014

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre 2014 ressort à 3 973 milliers d'Euros et se répartit entre 2 109 milliers d'Euros pour l'activité **Edition de logiciels** et 1 864 milliers d'Euros pour l'activité **Services Professionnels**.

Données consolidées (en milliers d'Euros)	2014	En % du total	2013	En % du total	Variation 2014/2013
Edition de logiciels	2 109	53,1 %	3 597	62,2 %	-41,4 %
Services Professionnels	1 864	46,9 %	2 189	37,8 %	-14,8 %
Chiffre d'affaires consolidé	3 973	100 %	5 786	100,0 %	-31,3 %

Les ventes de licences sur le premier semestre 2014 s'élèvent à 2 109 milliers d'Euros et représentent 53,1 % du chiffre d'affaires total. Elles sont en retrait de -41,4 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par les ventes de nouvelles licences au gouvernement américain qui avaient eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2013, pour un montant de 1,4 millions d'Euros.

Les ventes de **Services Professionnels** s'élèvent à 1 864 milliers d'Euros et représentent 46,9 % du chiffre d'affaires total. Elles sont en baisse de 14,8 % par rapport au premier semestre 2013 et s'expliquent principalement par la baisse de l'activité de recherche et développement cofinancée.

Le groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis. La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Par zone géographique de localisation des clients (en milliers d'Euros)	1 ^{er} sem. 2014	1 ^{er} sem. 2013
Europe	1 590	1 717
Amérique du Nord	1 977	3 642
Autres zones géographiques	406	427
Chiffre d'affaires total	3 973	5 786

1.2 PERSPECTIVES POUR LES SIX DERNIERS MOIS DE L'EXERCICE

En 2014, SYSTRAN va renforcer ses équipes commerciales pour développer l'ensemble de ses activités et va compléter son offre de produits et services par de nouveaux services en ligne dédiés aux entreprises.

Compte-tenu du niveau du carnet de commandes et du contexte économique actuel, le chiffre d'affaires du second semestre 2014 devrait être supérieur à celui du premier semestre 2014.

1.3 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT PAR CSLI

Le 25 avril 2014, SYSTRAN et CSLI ont confirmé que CSLI avait acquis l'intégralité des actions SYSTRAN détenues par Dimitris Sabatakakis¹, Guillaume Naigeon², Denis Gachot, Jean Senellart, Charles-Eric Boscals de Réals³, Valfinance et SOPI, représentant environ 38,04%⁴ du capital de SYSTRAN, au prix de 5 euros par action, pour un montant total d'environ 15,7 millions d'euros.

Comme annoncé, et conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, CSLI a déposé une offre publique d'achat sur le solde des actions au prix de cession du bloc, soit 5 euros par action. Cette offre publique d'achat a été déclarée conforme par l'AMF qui a apposé son visa N° 14-235 le 27 mai 2014.

Le 11 juillet 2014, l'AMF a publié les résultats de l'offre publique d'achat : l'offre a fait l'objet d'un apport substantiel, 3 889 239 actions y ayant été présentées. CSLI détient ainsi, à l'issue de l'offre, 7 034 083 actions SYSTRAN représentant autant de droits de vote, soit 84,77% du capital et au moins 80,23% des droits de vote de la société⁵.

Il est rappelé que SYSTRAN détient 794 024 de ses propres actions, représentant 9,57% de son capital.

En conséquence, les actionnaires minoritaires n'ayant pas apporté à l'offre représentaient, au 11 juillet 2014, 5,66% du capital de SYSTRAN.

Conformément à l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, l'offre a été ré-ouverte du 16 au 29 juillet 2014 inclus, permettant à l'ensemble des actionnaires de SYSTRAN d'apporter leurs actions dans les mêmes conditions que l'offre initiale.

L'initiateur se réserve le droit de mettre en œuvre un retrait obligatoire si les actionnaires minoritaires de SYSTRAN ne représentent, à l'issue de l'offre publique d'achat, pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de SYSTRAN.

1.4 LITIGE AVEC LA COMMISSION EUROPEENNE

Le 18 avril 2013, la Cour de justice de l'Union Européenne a annulé l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne par lequel il avait condamné la Commission à verser à Systran S.A. une indemnité forfaitaire de 12.001.000 € en réparation de son préjudice subi.

Systran a alors remboursé à la Commission européenne la somme de 12.001.000 € et comptabilisé une provision pour les dépens.

A la suite de cette décision de 2013, Systran a engagé une nouvelle action à l'encontre de la Commission européenne devant les Tribunaux luxembourgeois. Une assignation a été délivrée à la Commission européenne le 19 juin 2013.

¹ Via une société que Dimitris Sabatakakis, Président-Directeur Général de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté ses actions SYSTRAN.

² Directement et via une société que Guillaume Naigeon, membre du Conseil d'Administration de SYSTRAN, détient et à laquelle il a apporté certaines de ses actions SYSTRAN.

³ Denis Gachot, Jean Senellart et Charles-Eric Boscals de Réals sont membres du Conseil d'Administration de SYSTRAN.

⁴ Soit 3.144.844 actions sur 8.267.628, prenant en compte la création de 300.000 actions issues de l'exercice par les vendeurs de leurs options de souscription d'actions et cédées ce jour à CSLI.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 8 297 628 actions représentant au plus 8 767 149 droits de vote (compte tenu de la perte des droits de vote double attachés aux actions Systran apportées à l'offre et en prenant pour hypothèse que les actions Systran non apportées à l'offre bénéficient toutes d'un droit de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Dans cette affaire N° 157000, la Commission européenne avait déposé ses conclusions le 18 février 2014. Le 8 juillet 2014, SYSTRAN a déposé ses conclusions. Lors de l'audience du 8 juillet 2014, l'avocat de la Commission européenne a demandé un délai de trois mois pour déposer sa réponse.

Par ailleurs, la Commission européenne a réclamé à SYSTRAN des intérêts compensatoires, pour lesquels SYSTRAN a comptabilisé une provision. SYSTRAN a contesté cette demande et a introduit un recours en annulation contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Dans cette affaire T-481/13-14, la Commission européenne a déposé son mémoire en défense le 28 novembre 2013. SYSTRAN a déposé son mémoire en réplique le 21 janvier 2014. Le 22 janvier 2014, le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne disposait d'un délai jusqu'au 6 mars 2014 pour déposer son mémoire en duplique. Le 14 mars 2014 le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne n'avait pas déposé de mémoire en duplique et que la procédure écrite était terminée. La suite de la procédure nous sera communiquée ultérieurement.

2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2014

2.1 COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<i>Notes</i>	1^{er} sem. 2014 (6 mois)	1^{er} sem. 2013 (6 mois)
Chiffre d'affaires	4.1	3 973	5 786
Achats et autres charges externes	4.2	(1 589)	(1 575)
Charges de personnel	4.3	(3 250)	(3 242)
Impôts et taxes		(136)	(125)
Dotations (nettes) aux amortissements et aux provisions		(147)	(166)
Autres produits et charges courants	4.4	376	355
Résultat opérationnel courant		(773)	1 033
Autres produits opérationnels	4.5	296	12 112
Autres charges opérationnelles	4.5	(316)	(12 922)
Résultat opérationnel		(793)	223
Coût de l'endettement financier net	4.6	158	220
Autres produits et charges financiers	4.7	(16)	(14)
Résultat financier		142	206
Résultat avant impôts		(651)	429
Impôts sur les résultats	4.8	(23)	(297)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(674)	132
Part des minoritaires			
Résultat net (part du Groupe)		(674)	132
Résultat par action	7.5	(0.09)	0,02
Résultat dilué par action	7.5	(0.09)	0,02

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Exercice 2014 (6 mois)	Exercice 2013 (6 mois)
Résultat part du Groupe	(674)	132
Résultat part des intérêts minoritaires		0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(674)	132
Réévaluations Autres		
Eléments non reclassables en résultat	0	0
Ecart de conversion	(10)	13
Eléments reclassables en résultat	(10)	13
Résultat global de la période	(684)	161
Dont :		
- part du Groupe	(684)	161
- part des intérêts minoritaires	0	0

2.3 BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2014

ACTIF

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	5.1	5 128	5 141
Immobilisations corporelles	5.2	515	568
Immobilisations financières	5.3	194	204
Total actifs non courants		5 837	5 913
Stocks		41	39
Clients et autres créances d'exploitation	5.4	2 508	1 911
Actifs d'impôts exigibles	5.5	1 271	931
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	643	522
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	12 111	13 680
Total actifs courants		16 574	17 083
Total actif		22 411	22 996

PASSIF

<i>(en milliers d'Euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2014	31/12/2013
Capital	5.8	4 149	3 974
Primes		12 630	12 224
Réserves consolidées		(205)	(819)
Résultat de l'exercice		(674)	579
Ecart de conversion		(679)	(669)
Capitaux propres (part du groupe)		15 221	15 289
Provisions	5.9	49	45
Emprunts portant intérêt	5.10	931	938
Passifs d'impôts différés	5.11	1 662	1 662
Total passifs non courants		2 642	2 645
Provisions	5.9	1 100	1 131
Emprunts - part < un an	5.10	36	39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.12	443	475
Passifs d'impôts exigibles	5.12	0	0
Autres dettes et produits constatés d'avance	5.12	2 969	3 417
Total passifs courants		4 548	5 062
Total passifs		7 190	7 707
Total capitaux propres et passifs		22 411	22 996

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	1 ^{er} sem. 2014 (6 mois)	1 ^{er} sem. 2013 (6 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(674)	132
Dotations aux amortissements et aux provisions	163	1 087
Reprises sur provisions	(46)	(12 001)
Variation des impôts différés	0	0
Stock-options	0	1
Réévaluations en résultat	0	0
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	0	0
Plus ou moins-values de cessions	2	0
Impôts sur les plus ou moins-values de cessions	0	0
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
Divers	0	0
Marge brut d'autofinancement	(555)	(10 782)
Variations des stocks	(1)	0
Variations des créances d'exploitation	(594)	(663)
Variations des autres débiteurs	(447)	(445)
Variations des dettes d'exploitation	(46)	(202)
Variations des autres créditeurs	(453)	(243)
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	(1 541)	(1 553)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITÉ	(2 096)	(12 335)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(78)	(26)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Augmentation des immobilisations financières	0	0
Diminutions des immobilisations financières	10	2
Variations des placements	0	0
Variations des créances et des dettes sur immobilisations	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(68)	(24)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation de capital ou apports	581	0
Augmentation des autres fonds propres	0	0
Diminution des autres fonds propres (rachat d'actions propres)	0	0
Augmentation des dettes financières	1	616
Diminution des dettes financières	(14)	(22)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	568	594
VARIATION DE TRESORERIE	(1 596)	(11 765)
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>13 680</i>	<i>22 938</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>12 111</i>	<i>11 196</i>
<i>Incidence des variations de cours de devises</i>	<i>27</i>	<i>23</i>
<i>Incidence des réévaluations de la trésorerie</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	Capital	Primes et réserves consolidées	Résultat de l'exercice Groupe	Ecart de conversion	Total capitaux propres Groupe
Situation au 30 juin 2014	4 149	12 425	(674)	(679)	15 221
Variation des écarts de conversion et divers		35		(10)	25
Variation de l'autocontrôle et annulation d'actions					
Augmentation de capital	175	406			581
Stock-options					
Résultat global du premier semestre 2014			(674)		(674)
Affectation du résultat 2013		579	(579)		0
Situation au 31 décembre 2013	3 974	11 405	579	(669)	15 289
Variation des écarts de conversion et divers		16			16
Variation de l'autocontrôle et annulation d'actions					
Réduction de capital					
Stock-options		2			2
Résultat global du premier semestre 2013			579	(157)	422
Affectation du résultat 2012		745	(745)		-
Situation au 31 décembre 2012	3 974	10 642	745	(512)	14 849
Variation des écarts de conversion et divers		(26)			(26)
Variation de l'autocontrôle et annulation d'actions	(147)	(879)			(1 026)
Augmentation de capital					-
Réduction de capital					-
Stock-options		5			5
Résultat global de l'exercice 2011			745	(35)	710
Affectation du résultat 2010		698	(698)		-
Situation au 31 décembre 2011	4 121	10 844	698	(477)	15 186

2.6 SELECTION DE NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES ARRETES AU 30 JUIN 2014

2.6.1 Présentation générale

SYSTRAN a été fondée en 1968 à San Diego (USA). SYSTRAN développe et commercialise des logiciels de traduction automatique (TA) et propose à des millions d'utilisateurs une large gamme de produits et de services.

Forte de ses 40 ans d'expérience dans les technologies de traduction automatique développées pour des organismes publics comme le ministère de la défense américain, la Société compte également certaines des plus grandes multinationales parmi ses clients.

La société mère, SYSTRAN S.A., est une société anonyme, dont le siège social est situé 5 rue Feydeau 75002 Paris (France). La société est cotée sur le Compartiment C d'Euronext Paris (code ISIN : FR0004109197, Reuters : SYTN.LN ; Bloomberg : SYST NM).

2.6.2 Evénements importants de la période

Litige avec la Commission européenne

Le 18 avril 2013, la Cour de justice de l'Union Européenne a annulé l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne par lequel il avait condamné la Commission à verser à Systran S.A. une indemnité forfaitaire de 12.001.000 € en réparation de son préjudice subi.

Systran a alors remboursé à la Commission européenne la somme de 12.001.000 € et comptabilisé une provision pour les dépens.

A la suite de cette décision de 2013, Systran a engagé une nouvelle action à l'encontre de la Commission européenne devant les Tribunaux luxembourgeois. Une assignation a été délivrée à la Commission européenne le 19 juin 2013.

Dans cette affaire N° 157000, la Commission européenne avait déposé ses conclusions le 18 février 2014. Le 8 juillet 2014, SYSTRAN a déposé ses conclusions. Lors de l'audience du 8 juillet 2014, l'avocat de la Commission européenne a demandé un délai de trois mois pour déposer sa réponse.

Par ailleurs, la Commission européenne a réclamé à SYSTRAN des intérêts compensatoires, pour lesquels SYSTRAN a comptabilisé une provision. SYSTRAN a contesté cette demande et a introduit un recours en annulation contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Dans cette affaire T-481/13-14, la Commission européenne a déposé son mémoire en défense le 28 novembre 2013. SYSTRAN a déposé son mémoire en réplique le 21 janvier 2014. Le 22 janvier 2014, le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne disposait d'un délai jusqu'au 6 mars 2014 pour déposer son mémoire en duplique. Le 14 mars 2014 le greffier du Tribunal a informé SYSTRAN que la Commission européenne n'avait pas déposé de mémoire en duplique et que la procédure écrite était terminée. La suite de la procédure nous sera communiquée ultérieurement.

2.6.3 Règles et méthodes comptables

2.6.3.1 Principes d'établissement des comptes consolidés

SYSTRAN SA est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés résumés pour la période de 6 mois prenant fin le 30 juin 2014 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont disponibles sur demande au siège social de la Société – 5 rue Feydeau – 75002 Paris.

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis en conformité avec IAS 34 *Informations financières intermédiaires*. Ils n'incluent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe publiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, inclus dans le document de référence déposé à l'AMF.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les textes relatifs aux nouvelles normes et interprétations, aux amendements de normes, tels qu'adoptés par l'Union européenne, qui sont entrés en vigueur au 1er janvier 2014, ne trouvent pas à s'appliquer au groupe.

Par ailleurs, le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014.

Les états financiers consolidés sont établis en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en milliers d'Euros sont arrondies au millier d'Euros le plus proche.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2014. Les provisions pour risques et charges et le chiffre d'affaires de la période tiennent compte d'informations obtenues postérieurement à la clôture. Il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture nécessitant un ajustement des comptes de la période ou bien une information spécifique à fournir dans les notes annexes.

2.6.3.2 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements qui sont régulièrement mis à jour, et lors de chaque clôture, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Estimation de la valeur des actifs incorporels

Le Groupe soumet les actifs incorporels à un test annuel de dépréciation mis en œuvre en fin d'exercice ou en cours d'exercice lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, conformément à la méthodologie exposée à la note 5.1 – Immobilisations incorporelles.

Crédit d'impôt recherche

Conformément aux normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres produits d'exploitation » (voir note 4.4) et fait l'objet d'une estimation pour les six premiers mois de chaque exercice.

2.6.3.3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de SYSTRAN et de ses filiales.

Nom	Siège	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
SYSTRAN S.A. SIREN : 334 343 993	5 rue Feydeau 75002 Paris France	IG	Sté mère	Sté mère
SYSTRAN USA*	4445 Eastgate Mall, Suite 310 San Diego, CA 92121 USA	IG	100 %	100 %
Systran Software Inc. (SSI)	4445 Eastgate Mall, Suite 310 San Diego, CA 92121 USA	IG	100 %	100 %
SYSTRAN Luxembourg	50, route d'Esch L-1142 Luxembourg	IG	100 %	100 %

(*) Société holding détenant 100 % de SSI ; IG : Intégration globale

Aucun changement de périmètre ni aucune variation de pourcentage d'intérêt n'est intervenu au cours de la période.

2.6.3.4 Cours de change utilisés

La seule devise utilisée en dehors de l'Euro est le Dollar américain (USD).

Cours de l'USD exprimé en EUR	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Taux à l'ouverture de l'exercice	0,7251	0,7579	0,7579
Taux moyen du compte de résultat	0,7297	0,7532	0,7614
Taux de clôture	0,7322	0,7251	0,7645

2.6.4 Notes relatives au compte de résultat consolidé**2.6.4.1 Ventilation du chiffre d'affaires**

Par zone géographique d'implantation des actifs (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Europe	2 050	2 073
Amérique du Nord	1 923	3 713
Autres zones géographiques	0	0
Chiffre d'affaires total	3 973	5 786

Par zone géographique de localisation des clients (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Europe	1 590	1 717
Amérique du Nord	1 977	3 642
Autres zones géographiques	406	427
Chiffre d'affaires total	3 973	5 786

Par nature de chiffre d'affaires (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Licences	2 109	3 597
Services	1 864	2 189
Chiffre d'affaires total	3 973	5 786

2.6.4.2 Achats et autres charges externes

Achats et autres charges externes (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Co-traitance	5	4
Locations immobilières	642	610
Honoraires et sous-traitance	280	371
Publicité, marketing	101	81
Autres achats	561	509
Total	1 589	1 575

Charges relatives aux contrats de location simple enregistrées sur l'exercice (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Paiements minimaux comptabilisés	642	610
Loyers conditionnels comptabilisés	0	0
Revenus des sous-locations comptabilisés	0	0

Le bail conclu le 15 octobre 2010, par SYSTRAN S.A. rue Feydeau est un bail commercial de type 3/6/9, sans clause particulière de durée. Les loyers sont indexés sur l'indice du coût de la construction.

La Société SYSTRAN Software Inc. occupe les mêmes locaux depuis 1^{er} novembre 2009. Le bail a été conclu pour une durée de 7 ans et 5 mois.

Il n'existe pas de contrat prévoyant des loyers conditionnels.

2.6.4.3 Charges de personnel

Charges de personnel (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Salaires et traitements	2 373	2 375
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Charge de retraite	0	0
Charge de stock-options	0	1
Charges sociales	877	866
Total	3 250	3 242

L'effectif moyen du Groupe évolue de la manière suivante :

Profil	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Direction générale	4	4
Ingénieurs informaticiens	35	35
Linguistes informaticiens	17	15
Commerciaux et marketing	18	16
Administratifs	6	6
Effectif total	80	76

Les rémunérations versées aux administrateurs membres du Comité de Direction du Groupe sont, collectivement, les suivantes :

Rémunérations versées aux dirigeants (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Avantages à court terme	399	338
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Charge de stock-options		0
Indemnités de fin de contrat de travail		
Total	399	338

2.6.4.4 Autres produits et charges courants

Autres produits et charges courants (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Crédit d'impôt recherche	370	330
Dotations nettes de reprise de provision sur créances	6	1
Autres	0	24
Total	376	355

Les autres produits et charges courants correspondent principalement au crédit d'impôt recherche qui a été comptabilisé pour un montant de 370 milliers d'Euros au 1^{er} semestre 2014 contre 330 milliers d'Euros au 1^{er} semestre 2013.

2.6.4.5 Autres produits et charges opérationnels

Autres produits et charges opérationnels (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Résultat de cession d'éléments d'actif immobilisé	(2)	0
Mouvements de provisions non récurrentes	32	12 923
Autres charges et produits non récurrents	(50)	(11 890)
Total	(20)	1 033

Les autres produits et charges opérationnels comptabilisés sur le premier semestre 2014 correspondent d'une part à une indemnité reçue dans le cadre d'un litige et aux frais d'avocats correspondants et, d'autre part à des frais juridiques liés à l'OPA de CSLI sur SYSTRAN.

Le 26 juin 2013, SYSTRAN avait, conformément au jugement de la Cour de justice de l'Union européenne du 18 avril 2013, remboursé à la Commission européenne l'indemnité de 12.001.000 Euros qui lui avait été versée par cette dernière en exécution du jugement du 16 décembre 2010. SYSTRAN avait par conséquent comptabilisé une charge de 12.001.000 Euros et repris la provision pour risques du même montant constituée en décembre 2010.

En 2013, SYSTRAN avait également comptabilisé une provision pour risques pour un montant de 921 milliers d'Euros correspondant, d'une part, aux dépens et, d'autre part, à des intérêts compensatoires réclamés par la Commission sur la somme des 12.001.000 d'Euros qui lui a été remboursée conformément au jugement du 18 avril 2013. SYSTRAN a contesté cette dernière demande.

Se reporter au paragraphe 1.6.2 « Evénements importants de la période » sur l'évolution du litige.

2.6.4.6 Coût de l'endettement financier net

Coût de l'endettement financier net (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Revenus des valeurs mobilières et autres placements	162	225
Gains de change sur valeurs mobilières et autres placements	0	0
Pertes de change sur valeurs mobilières et autres placements	0	0
Autres	(4)	(5)
Total	158	220

2.6.4.7 Autres produits et charges financiers

Autres produits et charges financiers (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Différence de change sur éléments financiers	(16)	(14)
Autres	0	0
Total	(16)	(14)

2.6.4.8 Impôts sur les résultats

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la façon suivante :

Produits (charges) d'impôts du Groupe (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Produit (charge) d'impôts courants	0	(484)
Régularisation des impôts courants US des exercices précédents	(23)	187
Impôts différés sur différences temporaires	0	0
Total	(23)	(297)

En 2013, la ligne « Régularisation des impôts courants US des exercices précédents » incluait l'ajustement de l'impôt sur les sociétés de la filiale Systran Software Inc. (SSI) pour 187 milliers d'Euros en raison de la constatation des crédits d'impôts sur les années antérieures (2008 à 2010).

Les différences entre l'impôt sur les sociétés pris en charge et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition français, sont les suivantes :

Produits (charges) d'impôts au compte de résultat (en milliers d'Euros)	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Résultat avant impôts	(651)	429
Produit (charge) d'impôts théorique (taux de la société mère)	217	(143)
<i>Taux de l'impôt de la société mère</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
Effet sur l'impôt théorique :		
- utilisation pertes fiscales exercices antérieurs		
- effet des pertes fiscales non-comptabilisées (*)	(286)	(424)
- crédit d'impôt recherche de la période	123	110
- différences permanentes		(6)
- effet des distributions intragroupe		
- régularisation de l'impôt US des exercices (**) Antérieurs	(23)	187
- autres (dont charge d'impôt des filiales)		
- autres (dont écarts et changements taux d'impôt)	(54)	(21)
Total	(23)	(297)
Impôt au taux normal	(23)	(297)
Impôt au taux réduit		
Produit (charge) d'impôts au compte de résultat	(23)	(297)

(*) Le Groupe ne comptabilise plus d'impôts différés sur les pertes fiscales depuis le 31 décembre 2008.

(**) Pour mémoire, ce montant correspondait pour l'essentiel au 30 juin 2013 à des crédits d'impôt de la société SYSTRAN Inc. au titre des exercices 2008 à 2010.

2.6.4.9 Dépenses de recherche & développement

Les dépenses de recherche autofinancées se sont élevées à 1,1 million d'Euros au 1er semestre 2014 contre 1,0 million d'Euros au 1er semestre 2013. Elles se composent essentiellement de frais de personnel.

2.6.5 Notes relatives au bilan consolidé**2.6.5.1 Immobilisations incorporelles**

Immobilisations incorporelles (en milliers d'Euros)	01/01/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	30/06/2014
Frais recherche & développement					
Concessions, brevets et licences					
- Valeur brute (1)	10 697	4	0	26	10 727
- Amortissements (1)	(10 542)	(17)	0	(26)	(10 585)
- En-cours					
- Valeur nette	155	(13)	0	0	142
Fonds de commerce					
- Clientèle	45 994	0	0	0	45 994
- Amortissements	(45 994)	0	0	0	(45 994)
- Valeur nette	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (2)					
- Dictionnaires et savoir-faire	16 569	0	0	0	16 569
- Provisions pour dépréciation	(11 583)	0	0	0	(11 583)
- Valeur nette	4 986	0	0	0	4 986
Total	5 141	(13)	0	0	5 128

(1) Le poste concessions, brevets et licences est essentiellement constitué des licences de logiciels de paires de langues acquises par le Groupe. La valeur brute au 30 juin 2014, est composée des éléments suivants :

- 7,6 millions d'Euros de logiciels acquis par Gachot S.A. et apportés à SYSTRAN S.A. en juillet 1989, totalement amortis aujourd'hui ;
- 2,8 millions d'Euros de logiciels immobilisés chez SYSTRAN Software Inc, réévalués lors du rachat de la société par Gachot S.A. en 1985 et totalement amortis ;
- 0,1 million d'Euros de logiciels acquis et non encore totalement amortis.

(2) La valeur brute des autres immobilisations incorporelles au 30 juin 2014 s'élève à 16,6 millions d'Euros, correspondant :

- à l'évaluation des dictionnaires de paires de langues, des utilitaires et du savoir-faire associés apportés en 1989 à SYSTRAN par Gachot S.A., sa maison mère à l'époque, pour 15 millions d'Euros ;
- au rachat des titres de SYSTRAN Luxembourg détenus par des actionnaires minoritaires pour 1,6 million d'Euros.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité de ces actifs incorporels consiste en l'élaboration de prévisions de flux nets de trésorerie actualisés, reposant sur les principales hypothèses suivantes :

- Plans à moyen terme élaborés par la Direction sur un horizon de 5 ans.
- Actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital ("CMPC").
- Détermination de la valeur terminale par capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux représentant la différence entre le CMPC et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité. Cette valeur est ensuite actualisée au CMPC du Groupe.

Fin 2013, les hypothèses relatives aux prévisions de flux de trésorerie ont été revues. Les principales hypothèses utilisées sont précisées ci-après :

- L'évolution positive de l'EBITDA sur l'horizon de prévision retenu tend vers un taux normatif de 17 % du chiffre d'affaires.
- Le taux d'actualisation retenu est de 13,0 % après impôt, pour prendre en compte la prime de risque intrinsèque au Groupe (contre 13,0 % au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011).
- Le taux de croissance prévu à long terme est de 1,5 % sur la base d'une estimation prudente de la croissance attendue sur les zones géographiques concernées (Europe et USA), et de l'inflation (contre 1,5 % au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011).

La mise en œuvre de ce test a conduit à obtenir une valeur d'utilité de ces actifs incorporels supérieure à leur valeur comptable. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au 31 décembre 2013.

En l'absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été mis en œuvre au 30 juin 2014.

2.6.5.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en milliers d'Euros)	01/01/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	30/06/2014
Agencements, installations					
- Valeur brute	254	0	0	0	254
- Amortissements	(90)	(16)	0	0	(106)
- En-cours	0	0	0	0	0
- Valeur nette	164	(16)	0	0	148
Installations, matériel et outillage					
- Valeur brute	912	17	0	9	938
- Amortissements	(880)	(30)	0	(8)	(918)
- Valeur nette	32	(13)	0	1	20
Autres immobilisations					
- Valeur brute	1 762	57	(2)	1	1 818
- Amortissements	(1 390)	(81)	0	0	(1 471)
- Valeur nette	372	(24)	(2)	1	347
Total	568	(53)	(2)	2	515

2.6.5.3 Immobilisations financières

Immobilisations financières (en milliers d'Euros)	01/01/2014	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	30/06/2014
Dépôts et cautionnements					
- Valeur brute	208	0	(10)	0	198
- Dépréciations	(4)	0	0	0	(4)
- Valeur nette	204	0	(10)	0	194
Total	204	0	(10)	0	194

Les dépôts et cautionnements sont des versements effectués aux bailleurs des locaux occupés par le Groupe. Ils ne sont pas actualisés compte tenu des échéances de résiliation possibles.

2.6.5.4 Créances clients

Créances clients (en milliers d'Euros)	30/06/2014	Dont à moins d'un an	31/12/2013
Créances clients	2 773	2 773	2 182
Dépréciation des créances clients	(265)	(265)	(271)
Total	2 508	2 508	1 911

2.6.5.5 Actifs d'impôts exigibles

Actifs d'impôts exigibles (en milliers d'Euros)	30/06/2014	Dont à moins d'un an	31/12/2013
Créances d'impôts exigibles (dont crédit d'impôt recherche)	1 271	1 271	931
Total	1 271	1 271	931

Les actifs d'impôts exigibles correspondent aux crédits d'impôt recherche de l'exercice 2013 et du premier semestre 2014 pour 1.150 milliers d'Euros, ainsi qu'à des acomptes et excédents d'impôts versés par la filiale SYSTRAN Inc pour 121 milliers d'Euros.

La Société a comptabilisé à la clôture le crédit d'impôt recherche relatif au premier semestre 2014 pour un montant de 370 milliers d'Euros.

Au 31 décembre 2013, les actifs d'impôts exigibles correspondaient principalement au crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2013 ainsi qu'à des excédents d'impôts versés par la filiale SYSTRAN Inc.

2.6.5.6 Autres créances et comptes de régularisation

Autres créances et comptes de régularisation (en milliers d'Euros)	30/06/2014	Dont à moins d'un an	31/12/2013
Autres créances sur l'état	104	104	80
Débiteurs divers	75	75	15
Charges constatées d'avance	464	464	427
Total	643	643	522

2.6.5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'Euros)	30/06/2014	31/12/2013
Actifs financiers de transaction	10 088	10 010
Disponibilités	2 023	3 670
Total	12 111	13 680

Les actifs de transaction sont constitués par des OPCVM monétaires, bons du trésor, certificats de dépôt ou comptes bloqués à moins de 3 mois et sont évalués à leur valeur de marché à chaque clôture. Ils correspondent à des instruments de trésorerie de « catégorie 2 » (non cotés mais observables) au sens des IFRS 7.27A. Ces instruments sont parfaitement liquides et ne présentent aucun risque particulier sur le capital en dehors, le cas échéant, de la variation du cours de la devise du placement. Les variations de juste valeur pendant la période sont comptabilisées par contrepartie du résultat de la période dans le poste « produits de trésorerie ».

2.6.5.8 Capital et réserves

Le capital de la société SYSTRAN S.A. est de 4 148 814 Euros. Le nombre d'actions ordinaires émises est de 8 297 628.

Le capital est entièrement libéré. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis au moins quatre ans au nom du même actionnaire, bénéficient d'un droit de vote double.

Les comptes de « primes » représentent la prime d'émission versée par les actionnaires ayant souscrit au capital de SYSTRAN S.A. Ces montants sont intégralement distribuables.

Ni SYSTRAN S.A., ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

Opérations réalisées au cours de la période

Le capital de la Société a été augmenté le 12 février 2014 suite à une levée d'options donnant lieu à la création de 10 000 actions nouvelles de la Société qui ont été libérées des sommes exigibles en conformité avec les dispositions du plan d'options. L'augmentation de capital de 5 000 Euros a donc été définitivement réalisée à cette date et la différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et leur valeur nominale constitue une prime d'émission qui a été inscrite au passif du bilan. Le Conseil d'Administration du 12 février 2014 a pris acte de cette augmentation de capital pour un montant de 5 000 Euros, par la création de 10 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 Euros chacune, entièrement libérées.

Le capital de la Société a été augmenté le 11 mars 2014 suite à une levée d'options donnant lieu à la création de 10 000 actions nouvelles de la Société qui ont été libérées des sommes exigibles en conformité avec les dispositions du plan d'options. L'augmentation de capital de 5 000 Euros a donc été définitivement réalisée à cette date et la différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et leur valeur nominale constitue une prime d'émission qui a été inscrite au passif du bilan. Le Conseil d'Administration du 11 mars 2014 a pris acte de cette augmentation de capital pour un montant de 5 000 Euros, par la création de 10 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 Euros chacune, entièrement libérées.

Le capital de la Société a été augmenté le 25 avril 2014 suite à des levées d'options donnant lieu à la création de 300 000 actions nouvelles de la Société qui ont été libérées des sommes exigibles en conformité avec les dispositions du plan d'options. L'augmentation de capital de 150 000 Euros a donc été définitivement réalisée à cette date et la différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et leur valeur nominale constitue une prime d'émission qui a été inscrite au passif du bilan. Le Conseil d'Administration du 25 avril 2014 a pris acte de cette augmentation de capital pour un montant de 150 000 Euros, par la création de 300 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 Euros chacune, entièrement libérées.

Le capital de la Société a été augmenté le 19 juin 2014 suite à des levées d'options donnant lieu à la création de 30 000 actions nouvelles de la Société qui ont été libérées des sommes exigibles en conformité avec les dispositions du plan d'options. L'augmentation de capital de 15 000 Euros a donc été définitivement réalisée à cette date et la différence entre le prix de souscription des actions nouvelles et leur valeur nominale constitue une prime d'émission qui a été inscrite au passif du bilan. Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2014 a pris acte de cette augmentation de capital pour un montant de 15 000 Euros, par la création de 30 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 Euros chacune, entièrement libérées.

Gestion du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2014 dans sa sixième résolution a autorisé le Conseil d'Administration à acheter les actions de SYSTRAN S.A dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2014 dans sa quinzième résolution a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2014 dans sa seizième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer aux salariés des actions gratuites de SYSTRAN S.A. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à réaliser des augmentations de capital avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2013 dans sa neuvième résolution a autorisé le Conseil d'Administration à acheter les actions de SYSTRAN S.A dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2013 dans sa dixième résolution a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2013 dans sa onzième résolution a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société, des options de souscription ou d'achats d'actions nouvelles. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2012 dans sa huitième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les actions de SYSTRAN S.A. Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation en rachetant 456 421 actions le 18 septembre 2012 et 200 000 actions le 23 novembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2012 dans sa neuvième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société. Le Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation le 25 juillet 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2011 dans sa treizième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à attribuer aux salariés des actions gratuites de SYSTRAN S.A. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à réaliser des augmentations de capital avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Nombre d'actions en circulation (hors actions propres) :

Capital et réserves (nombre d'actions)	30/06/2014	31/12/2013
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	7 153 604	7 153 604
Actions propres (acquises dans la période)		
Plan de stock-options		
- options octroyées		
- options exercées	350 000	
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 503 604	7 153 604

Au 30 juin 2014, le groupe détient 794 024 de ses propres actions qui ont été acquises au cours des exercices 2010, 2011 et 2012 pour un montant de 1 214 milliers d'Euros, en vue de leur annulation. La valeur de ces actions a été débitée dans le compte de réserves consolidées.

Nombre d'actions autorisées :

Les autorisations données par les Assemblées Générales Extraordinaires, non utilisées au 30 juin 2014, sont les suivantes :

- AGE du 27 juin 2014 : faculté d'augmenter le capital à hauteur maximum de 11,7 millions d'Euros déléguée au Conseil d'Administration.
- AGE du 9 avril 2013 : faculté d'attribuer aux membres du personnel un nombre maximum d'options de souscription d'actions représentant au maximum 20% des actions émises, déléguée au Conseil d'Administration.

Le nombre d'actions autorisées et non émises correspondant est de 25 370 407 actions.

Stock-options :

Situation des options de souscription attribuées aux salariés du Groupe au 30/06/2014						Total
Date de l'Assemblée Générale	25.06.04		22.06.07		25.06.10	
Date du Conseil d'Administration	14.02.06	09.02.07	08.02.08	10.02.09	09.03.11	
Nombre total des actions pouvant être souscrites ou achetées	-	-	-	-	4 450	4 450
Dont actions pouvant être souscrites ou achetées par les dirigeants mandataires sociaux	-	-	-	-	-	0
Point de départ d'exercice des options	14.02.10	09.02.11	08.02.12	10.08.13	01.04.15	
Date d'expiration	13.02.14	8.02.15	7.02.16	09.08.17	31.03.19	
Prix de souscription (en Euros)	3,93	3,92	1,57	0,81	1,97	
Modalités d'exercice	Les options ne seront définitivement acquises aux bénéficiaires que par tiers égaux à la date du 1er, du 2nd et du 3ème anniversaire de leur octroi par le Conseil d'Administration et sous la condition, pour chacune des tranches, que le bénéficiaire soit toujours mandataire social ou salarié de la Société, ou de ses filiales.					
Nombre d'actions exerçables à la clôture	-	-	-	-	-	0
<i>dont, options dans la monnaie</i>	-	-	-	-	-	0
Mouvements de la période (1er janvier 2014 - 30 juin 2014)						
options octroyées	-	-	-	-	-	0
options expirées	-	-	-	-	-	0
options annulées	-	-	-	-	-	0
options levées	(1) 10 000	(3) 10 000	(2) 310 000	(3) 20 000	-	350 000

(1) Le Conseil d'Administration du 11 mars 2014 a constaté la levée de 10 000 options par un salarié.

(2) Le Conseil d'Administration du 12 février 2014 a constaté la levée de 10 000 options par un salarié.

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2014 a constaté la levée de 300 000 options par 3 dirigeants.

(3) Le 24 juin 2014, CACEIS a informé SYSTRAN de la levée de 30 000 options (10 000 + 20 000) par un salarié.
Au 30 juin 2014, le nombre total d'options pouvant être souscrites est de 4 450.

2.6.5.9 Provisions

Provisions (en milliers d'Euros)	30/06/2014	31/12/2013
Provisions non courantes	49	45
Provisions courantes	1 100	1 131
Total	1 149	1 176

Le détail des provisions courantes s'établit comme suit :

Provisions courantes (en milliers d'Euros)	01/01/2014	Dotations	Utilisations	Reprises (*)	Ecart de conversion	30/06/2014
Provisions pour risques	932	14				946
Provisions pour litiges	199		(45)			154
Provisions pour engagements vis-à-vis des clients						
Divers						
Total	1 131	14	(45)	0	0	1 100

(*) reprises de provisions devenues sans objet

Les provisions non courantes sont constituées par la provision pour engagements de retraite. Les engagements de retraite du Groupe sont intégralement provisionnés à la clôture de l'exercice conformément à IAS 19. Compte tenu de l'âge moyen et de l'ancienneté des effectifs, le montant des engagements est peu significatif et s'élève à 49 milliers d'Euros au 30 juin 2014.

SYSTRAN a comptabilisé une provision pour risques pour un montant de 946 milliers d'Euros correspondant, d'une part, aux dépens et, d'autre part, à des intérêts compensatoires réclamés par la Commission sur la somme des 12.001.000 d'Euros qui lui a été remboursée conformément au jugement du 18 avril 2013. SYSTRAN a contesté cette dernière demande.

2.6.5.10 Dettes financières

Dettes financières (en milliers d'Euros)	Montant brut 31/12/2013	Montant brut 30/06/2014	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Emprunts et dettes financières	928	932	0	932
Locations-financements	49	35	21	14
Total	977	967	21	946

Les dettes financières au 30 juin 2014 sont essentiellement constituées d'avances remboursables versées par OSEO en 2012 et en 2013.

Les dettes de location-financement concernent des véhicules en crédit-bail. Les montants concernés n'étant pas significatifs, le rapprochement entre le montant total des loyers minimum futurs et leur valeur actualisée telle qu'inscrite au bilan n'est pas fourni.

Il n'existe pas de clause particulière de défaut de paiement stipulée dans les contrats d'emprunt.

Il n'a pas de dettes dont l'échéance est supérieure à 5 ans.

2.6.5.11 Passifs d'impôts différés

Passifs d'impôts différés (en milliers d'Euros)	Incorporels	Déficits Fiscaux	Autres	Total
Au 31 décembre 2013	1 662	0	0	1 662
Enregistré au compte de résultat				
Enregistré en capitaux propres				
Différences de change				
Au 30 juin 2014	1 662	0	0	1 662

Ces impôts différés passifs sont liés aux actifs incorporels de SYSTRAN S.A.

2.6.5.12 Passifs courants

Passifs courants (en milliers d'Euros)	Montant brut 31/12/2013	Montant brut 30/06/2014	A moins d'un an	De 1 à 5 ans
Dettes fournisseurs	475	443	443	
Autres dettes fiscales et sociales	1 249	983	983	
Autres dettes	38	36	36	
Produits constatés d'avance	2 130	1 950	1 950	
Total (*)	3 892	3 412	3 412	

(*) Passifs courants hors provisions et dettes financières à moins d'un an.

2.6.6 Informations relatives à la gestion du risque financier

Les aspects relatifs aux objectifs et politiques de gestion des risques financiers du Groupe demeurent inchangés et sont conformes aux descriptions fournies dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.6.7 Informations diverses**2.6.7.1 Eléments clés du résultat de la société mère**

Les comptes sociaux du premier semestre 2014 font état d'un chiffre d'affaires de 2,851 millions d'Euros et d'une perte de 501 milliers d'Euros.

2.6.7.2 Engagements hors bilan

Au 30 juin 2014, les engagements « reçus » et non pris par le Groupe étaient les suivants :

Date	échéance	Créancier	Objet	Montant
20.01.98		Banque Générale du Luxembourg	Autorisation de découvert	248 KEUR

2.6.7.3 Instruments financiers

Le groupe n'utilise pas d'instruments financiers pour réduire son exposition aux risques de taux et de change.

2.6.7.4 Information sur les zones géographiques

Résultat opérationnel courant (en milliers d'Euros)		Europe	Amérique du Nord	Non affecté / éliminé	Consolidé
30/06/2014	(6 mois)	(470)	(303)	0	(773)
30/06/2013	(6 mois)	(127)	1 159	0	1 032

Investissements sectoriels (en milliers d'Euros)		Europe	Amérique du Nord	Non affecté / éliminé	Consolidé
30/06/2014	(6 mois)	60	14	0	74
30/06/2013	(6 mois)	20	6	0	26

Actifs sectoriels (en milliers d'Euros)		Europe	Amérique du Nord	Non affecté / éliminé	Consolidé
30/06/2014		14 259	4 052	4 100	22 411
30/06/2013		12 957	5 554	4 000	22 511

Passifs sectoriels (en milliers d'Euros)		Europe	Amérique du Nord	Non affecté / éliminé	Consolidé
30/06/2014		4 830	1 584	776	7 190
30/06/2013		5 049	1 774	676	7 499

Les éléments non-affectés / éliminés correspondent à certains actifs incorporels du Groupe (actifs sectoriels), aux impôts différés liés (passifs sectoriels) et aux éliminations inter-secteurs.

2.6.7.5 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période, tel que déterminé ci-après. Il est par ailleurs donné après effet de la levée complète des options de souscription d'actions définies dans la présente note.

Résultat par action - normes IFRS	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Résultat de base par action :		
Nombre d'actions retenu pour le calcul	7 376 326	7 153 604
Bénéfice net par action (en Euros)	(0,09)	0,02
Résultat dilué par action :		
Nombre d'actions retenu pour le calcul	7 378 066	7 153 604
Bénéfice net par action (en Euros)	(0,09)	0,02

Le résultat dilué par action est déterminé comme suit :

Calcul du résultat dilué par action	1er sem. 2014	1er sem. 2013
Nombre d'actions ordinaires	7 376 326	7 153 604
Nombre d'options émises	4 450	
Nombre d'options hors la monnaie		
Nombre d'options dans la monnaie	4 450	
Nombre d'actions à racheter avec le produit des options dilutives	2 710	
Nombre d'actions dilué <i>cours moyen de l'action SYSTRAN</i>	7 378 066	7 153 604 <i>0,95</i>
Résultat net consolidé (milliers d'Euros)	(674)	132
Résultat dilué par action (en Euros)	(0,09)	0,02

Il n'y a pas eu de distribution de dividende au cours du 1^{er} semestre 2014.

2.6.7.6 Parties liées

Les relations avec les parties liées ne sont pas significatives.

3 RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR L'EXAMEN DES COMPTES AU 30 JUIN 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Systran S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés résumés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 6.2 « Evènements importants de la période » et 6.5.9 « Provisions » de l'annexe, concernant le litige avec la Commission Européenne.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 24 juillet 2014

Paris, le 24 juillet 2014

KPMG Audit IS

Grant Thornton

Stéphanie ORTEGA
Associée

Laurent BOUBY
Associé

4 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4.1 PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Monsieur Guillaume NAIGEON, Directeur Général de SYSTRAN S.A.

4.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Paris, le 23 juillet 2014

Guillaume NAIGEON
Directeur Général